

Un cluster d'envergure mondiale sur le plateau de Saclay

Evoqué à la fin du dernier chapitre, le plateau de Saclay, Au Sud de Paris, est un territoire remarquable pour deux raisons :

- Remarquable par les potentiels qui s'y concentrent.

Le plateau de Saclay est le centre de gravité d'un territoire qui concentre le plus important potentiel de recherche fondamentale et appliquée de France. Ce territoire prend la forme d'une ellipse délimitée à l'Ouest par Versailles, au Sud par la zone d'activité de Courtaboeuf, à l'Est par Massy et au Nord par le site du CEA de Fontenay-aux-Roses. Au total, **17000 chercheurs travaillent à l'intérieur de ce périmètre, pour moitié dans des entreprises, pour moitié dans des institutions publiques.** Trois universités, de prestigieuses grandes écoles et les principaux organismes de recherche y cohabitent.

- Remarquable par sa faible urbanisation.

La zone du plateau de Saclay dispose d'un **potentiel foncier unique** aux portes de la capitale. Plus de 2500 hectares très peu urbanisés, le seul espace dédié à l'agriculture aussi proche de Paris. Bien entendu, ces ressources foncières attirent toutes les convoitises. Pour compliquer les choses, cette zone est divisée entre une quinzaine de communes et trois départements. Faute d'un projet ambitieux pour l'aménagement de l'ensemble de cette zone court le risque d'être mitée petit à petit par une urbanisation perlée.

A la suite de la lecture de mon rapport sur « l'écosystème de la croissance », Jean-Pierre Raffarin a souhaité me confier une nouvelle mission dont le but était de proposer un plan d'action pour faire du plateau de Saclay l'un des plus puissants cluster d'Europe, c'est-à-dire à la fois une vitrine de la haute technologie française et un moteur de croissance. En septembre 2005, après quelques mois consacrés à une immersion sur le terrain et à la rencontre des acteurs clefs, j'ai transmis au nouveau Premier Ministre un dossier contenant d'une part un plan d'aménagement d'une vaste zone de 2500 hectares qui devrait devenir le plus grand campus de France et d'autre part une note expliquant les principes d'une gouvernance efficace de ce campus dans l'objectif de maximiser la création d'activité. Voici un rapide résumé de cette note :

1. La convergence NBIC est la vocation scientifique et technologique du site.

Jean Therme, Directeur du CEA-LETI à Grenoble, définit le Nano-Monde comme « le lieu de rencontre entre quatre technologies majeures désignées sous l'acronyme anglo-saxon NBIC : les **nanotechnologies, les biotechnologies, les technologies de l'information et les sciences cognitives.** » Selon lui, « la convergence NBIC doit permettre d'aborder l'immense complexité des systèmes qu'ils soient issus du monde minéral, du monde biologique ou de la rencontre entre ces deux mondes. »

Des potentiels de premier ordre dans les quatre domaines technologiques qui composent les NBIC sont présents dans l'ellipse du plateau de Saclay. Ce site peut donc être le point d'ancrage de l'excellence française en matière de convergence NBIC.

Ajoutons qu'une telle définition de la vocation de ce territoire rencontre un écho favorable auprès des acteurs de la recherche et de l'enseignement présents sur le site.

2. Une gouvernance forte est indispensable pour encourager les coopérations croisées.

Les pôles de compétitivité System@tic et Meditech-Santé ont des forces et des faiblesses identiques. Ils atteignent sans problème la taille critique et profitent de l'engagement fort des entreprises sur des projets intéressants, mais leurs gouvernances sont faibles et leurs périmètres géographiques tellement vastes que la logique territoriale disparaît. Or, les thématiques scientifiques définissant ces deux pôles appartiennent aux NBIC et les institutions les plus importantes des deux pôles sont situées au Sud de l'Île-de-France. Par conséquent, pour favoriser la convergence NBIC, il est essentiel d'articuler fortement ces deux projets entre eux, de les recentrer autour du plateau de Saclay et de les doter d'une gouvernance commune.

L'instance de gouvernance commune prendra la forme d'une fondation ou d'une structure associative disposant d'un Conseil d'Administration réunissant des représentants des Universités, des Grandes Ecoles, des organismes de recherche, des entreprises et des pouvoirs publics. Outre la prise en compte des enjeux de la convergence entre les technologies NBIC, elle aura pour missions :

- de gérer les équipements collectifs situés sur le « cœur de pôle » (cf 3.1. ci-dessous) ;
- de favoriser l'implantation de centres de R&D et de start-up sur le cluster (cf 3.2. ci-dessous) ;
- d'être l'interlocuteur des pouvoirs publics pour l'aménagement des transports en commun desservant le cluster (cf 3.3. ci-dessous) ;
- d'optimiser les conditions du partage d'information entre les acteurs du cluster ;
- de représenter le cluster à l'extérieur, notamment à l'étranger.

3. La naissance d'un cluster passe par un réaménagement du site et par la construction de nouvelles infrastructures.

3.1 Doter le cluster d'un « cœur de pôle »

A défaut d'une identité culturelle territoriale forte, le cluster doit se doter d'un **lieu symbolique pour jouir d'une vraie visibilité internationale**. Ce rôle pourra être joué par un « cœur de pôle » situé à côté de l'étang de Saclay et organisé autour d'un centre de conférence international.

La clef du succès d'un cluster réside dans la multiplication des échanges entre les universitaires, chercheurs, entrepreneurs et financiers qui y travaillent. **Le cœur de pôle devra donc être un lieu de rencontre**. On y trouvera des salles de réunion, des logements pour étudiants ou pour chercheurs, des restaurants, des hôtels et des lieux dédiés aux loisirs.

De plus, il est crucial que le progrès scientifique ne se coupe pas du grand public. Pour éviter cet écueil, le cœur de pôle devra accueillir un **équipement dédié à la vulgarisation**, par exemple un « musée du futur. »

Enfin, le cœur de pôle sera bien entendu le **siège des instances de gouvernance** du cluster.

3.2. Créer des zones d'activité dédiées à la R&D et aux jeunes entreprises innovantes.

Pour atteindre ses objectifs en terme de création d'activité, le cluster doit, d'une part, **permettre aux start-up qui se créent grâce à l'activité de ses laboratoires de s'installer sur place**, et, d'autre part, **attirer les centres de recherche et développement d'entreprises existantes**.

Il faut donc que le cluster dispose de réserves foncières dédiées à ce type d'activité. A l'intérieur de l'ellipse du plateau de Saclay, deux nouvelles zones d'activité d'une surface totale d'environ 800 hectares pourront être créées pour répondre à ce besoin.

- La première en rendant urbanisables les terrains situés dans un triangle dont les sommets sont l'Ecole Polytechnique, le CEA de Saclay et l'école SUPELEC.
- La deuxième en affectant les anciens terrains militaires de Satory à ce type d'activité.

Pour garantir que ces zones conserveront leur vocation, les terrains seront la propriété du cluster et l'instance de gouvernance aura la charge de les louer aux entreprises en respectant un cahier des charges.

3.3. Relier par transports en commun les centres névralgiques du cluster aux principales zones résidentielles alentours ainsi qu'aux aéroports parisiens.

L'accessibilité depuis l'extérieur des sites constituant le cluster – à commencer par le cœur de pôle – ainsi que la rapidité des déplacements internes sont des enjeux de première importance. Un signal fort consisterait à réaliser un transport en commun lourd de type automatique, par exemple un Val, permettant de relier Orly et Massy à Saint-Quentin et Versailles en desservant les principaux sites du cluster.

3.4. Augmenter l'offre de logement autour du plateau de Saclay.

L'activité créée par le cluster entraînera une demande de logement accrue à proximité du site. Il convient d'anticiper cette demande, et ce alors que la situation du logement au Sud de Paris est tendue, notamment dans le département des Yvelines. L'Est du département des Yvelines et les communes de Palaiseau et Massy seront particulièrement sollicitées.

3.5. Transformer l'espace agricole entourant l'étang de Saclay en un parc naturel classé sur une surface équivalente à deux fois celle du bois de Boulogne.

Le plateau de Saclay constitue aujourd'hui un « **poumon vert** » auquel la population est attachée et qu'il convient de protéger. Pour éviter le mitage de ce territoire par l'urbanisation non-coordonnée de petites parties de terrain, la meilleure solution consiste à **anticiper la fin de la vocation agricole du plateau**. On privilégiera donc l'aménagement d'un parc naturel protégé de plus de 1500 hectares dans lequel le « cœur de pôle » s'intégrera harmonieusement.

En outre, un cluster est aussi un **campus**, la **qualité de vie** qu'il offre est un facteur clefs de succès. Cet espace vert contribuera à attirer enseignants-chercheurs et étudiants.

Conclusion : une opération intérêt national.

Dans une économie tirée par l'innovation, le plateau de Saclay a tous les potentiels pour être un moteur de croissance. La mise en synergie des acteurs devrait conduire à :

- augmenter de 50% en 5 ans le nombre de chercheurs et d'étudiants de deuxième et troisième cycles, notamment en attirant des talents étrangers ;
- voir naître chaque année – comme dans la Silicon Valley – environ une entreprise innovante pour cent chercheurs, soit environ 170 start-up par an ;
- atteindre un total de 100 000 emplois directs dans les technologies de pointe.

Etant donné l'importance du projet et des investissements nécessaires, étant donnée l'urgence à agir pour que la France ne soit pas distancée dans la compétition internationale sur les NBIC, étant donnée la complexité du découpage administratif de ce territoire, la seule façon d'atteindre ces objectifs est de **faire du développement du plateau de Saclay une priorité nationale**. Pour limiter les délais inhérent à un projet de cette ampleur, les pouvoirs publics devront agir dans le cadre d'une **Opération d'Intérêt National**.

Après avoir achevé ce travail, je me suis efforcé d'en faire la promotion auprès de ceux qui ont le pouvoir de lancer un tel projet. Le Ministre de l'Economie, Thierry Breton et le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, se sont montrés intéressés. Mais ça n'a pas été le cas du nouveau Premier Ministre, ni du Président de la République. Dominique de Villepin, a eu connaissance du projet mais il semble considérer que le processus en cours pour créer des pôles de compétitivité est efficace et suffisant. Quant à Jacques Chirac doter la France d'une plateforme scientifique de premier plan mondial ne semble pas faire partie de ses préoccupations. Or, sans un engagement des plus hautes autorités de l'Etat, il est impossible de mettre en œuvre un projet de cette envergure. La situation est donc bloquée. C'est d'autant plus regrettable que lancer une opération d'intérêt national sur le plateau de Saclay serait un signe fort que la France est résolument entrée dans l'économie de l'innovation et qu'elle prépare l'avenir.